

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Julien **MOURET** qui donne pouvoir à M. Didier **FOLLET**, M. René **FIERS** qui donne pouvoir à M. Thierry **CRAMPON**, M. Pascal LEFEBVRE et M. Daniel VALVEKENS, membres excusés.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie **LEJEUNE** pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation le compte rendu de la séance précédente du 9 mars 2022, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, le tirage au sort de trois électeurs pour constituer la liste préparatoire du Jury de la Cour d'Assises est effectué, dans la mesure où la commune d'Aveluy a été désignée lors du tirage au sort s'étant tenu en mairie d'Albert le mercredi 6 avril 2022. M. Philippe **LAJEUNESSE**, M. Grégory **URIER** et Mme Monique **JOURNEAUX** sont tirés au sort.

Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique MILLE, adjoint délégué aux finances communales, qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021** au **31 décembre 2021** ;

2° statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier du budget principal, pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2021

Les Membres du Conseil Municipal, hors la présence de M. Christophe BUISSET, ordonnateur et sous la présidence de M. Dominique MILLE, Premier Adjoint en charge des finances communales :

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2021 du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif 2021 ;

Considérant que les données du compte administratif 2021 sont conformes à celles du compte de gestion 2021 du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2021 pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2022 ;

Approuvent le compte administratif **2021** du budget principal qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à :	+ 44 016,37 €
le résultat de clôture de l'exercice de la section d'investissement s'élève à :	- 207 872,99 €
état des restes à réaliser en dépenses d'investissement :	-90 508,00 €
état des restes à réaliser en recettes d'investissement :	+180 541,10 €

Affectation des résultats du budget principal

M. Dominique MILLE poursuit la séance en présentant l'affectation des résultats du budget communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	51 662,48		- 207 872,99	90 508,00 180 541,10	-90 033,10	- 66 177,41
FONCT.	442 931,68		44 016,37			486 948,05

Décide d'affecter le résultat 2021 de la section de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	: 486 948,05
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	66 177,41
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	420 770,64
Total affecté au C/1068	66 177,41
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 156 210,51
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	420 770,64

Taux d'imposition 2022

M. Dominique MILLE, premier adjoint délégué aux finances communales, donne lecture des bases prévisionnelles imposables pour le compte de l'année 2022.

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles imposables pour le compte de l'année 2022, les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2022 :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties **41,80 %**

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties **26,40 %**

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de : **145 403,00 €**.

Vote du budget primitif 2022

M. Dominique MILLE, premier adjoint en charge des finances communales, présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2022 du budget principal qui s'établissent comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section Fonctionnement	Dépenses		706 260,64 €	706 260,64 €
	Recettes		706 260,64 €	706 260,64 €
Section Investissement	Dépenses	90 508,00 €	240 339,51 €	330 847,51 €
	Recettes	180 541,10 €	150 306,41 €	330 847,51 €

Le budget primitif 2022 est voté à l'**unanimité**.

Projet investissement 2022

- Plantation « 1 million d'arbres en Hauts de France » : demande de subvention 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de plantation de lignes de fruitiers tiges essences régionales pour 20 sujets, de plantation de lignes de fruitiers pour 100 ml, de plantation de 15 châtaigniers rue du Vélo-drome ainsi que de plantation d'essences régionales et forestières pour une superficie totale de 2 780m² au niveau de l'étang, route d'Albert.

Monsieur le Maire précise que pour ce **projet « d'engagement » et de « cadre de vie »**, les enfants des écoles d'Aveluy seront conviés à s'associer à la commune pour sa concrétisation. Il précise par ailleurs que ce projet peut faire l'objet d'attribution de subvention au titre « 1 million d'arbres en Hauts de France » auprès de la Région ; et donne lecture ;

Vu la réunion du 30 avril 2020, le Conseil régional a adopté un plan « 1 million d'arbres en Hauts de France » qui vise notamment à inciter et accompagner les territoires et les acteurs du territoire à planter 1 million d'arbres en 3 ans. Dans ce cadre, un dispositif « plantations sur propriétés publiques » a été créé. Il permet le financement d'arbres et d'arbustes d'espèces

locales plantés sur les propriétés des collectivités. La région accompagne les projets à hauteur de 90% des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 euros par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

Monsieur le Maire explique avoir reçu un devis des établissements PEPINIERES CRETE qui se décompose ainsi :

Nom de l'entreprise	Montant du projet HT	Montant de la TVA	Montant du projet TTC
Pépinières CRETE	5 122,22 €	846,80 €	5 969,00

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal,

- **adopte** le projet qui lui est présenté et retient les établissements PEPINIERES CRETE pour réaliser ce projet pour un montant de 5 122,22 € HT,
- **sollicite l'aide de la Région au titre du dispositif « 1 million d'arbres en Hauts de France »**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

Abris bus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'« abris bus » qui concerne à créer une dalle de 5 m2 pour pouvoir y poser une station bus voûte de 5m x 1,50m. Il précise que ce projet devient nécessaire afin de se mettre en conformité quant à la sécurité des usagers qui utilisent les transports en communs et la signalisation à installer aux pourtours des nouveaux aménagements.

Monsieur le Maire évoque que pour ce **projet « abris bus »** il est possible de solliciter une demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aide à la signalisation et la mise en sécurité des points d'arrêt ainsi qu'au titre de l'amende police auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire explique avoir reçu des devis des établissements SIGNA-TP et ISPT qui se décompose ainsi :

Nom de l'entreprise	Montant du projet HT	Montant de la TVA	Montant du projet TTC
SIGNA TP	5 287,56 €	1 057,51 €	6 345,07 €
ISPT	3 150,00 €		3 150,00 €

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal,

- **adopte** le projet qui lui est présenté et retient les établissements SIGNA TP et ISPT pour réaliser ce projet pour **un montant de 8 437, 56 € HT,**
- **sollicite l'aide** auprès de la Région au titre du dispositif « aide à la signalisation et la mise en sécurité des points d'arrêt et auprès du Conseil Départemental au titre des « amendes de police »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

Questions diverses

Prêt de chapiteaux : Monsieur le Maire évoque que la Caisse Locale Groupama aurait besoin de chapiteaux afin de pouvoir réunir les membres lors de son assemblée générale qui se déroulera le 18 mai de 16h à 20h. Il est proposé de mettre à disposition ces chapiteaux contre une subvention de 150 €uros au profit du CCAS.

Information fêtes, cérémonies et loisirs : Monsieur Thierry CRAMPON rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le rendez-vous pour la distribution des œufs de pâques le lundi 18 avril à 11h.

Il évoque par ailleurs avoir convoqué les membres de la commission fêtes, cérémonies et loisirs le vendredi 22 avril à 18h à la mairie. Il précise en outre, qu'il sera fait le choix du feu d'artifice pour la fête. Monsieur Thierry CRAMPON précise aussi au nom de Monsieur Julien MOURET, que les brins de muguet sont commandés et qu'ils seront distribués le 1^{er} mai avec un rendez-vous prévu à la mairie pour 10h.

Informations élections : Monsieur le Maire évoque que le tableau avec les horaires pour les tours de garde du second tour des élections présidentielles sera envoyé fin de semaine avec des modifications apportées. Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal l'importance de bien veiller à respecter tout le protocole lors de ces élections afin de ne pas mettre en « défaut » la recevabilité de celles-ci. Monsieur Dominique MILLE insiste sur ce que Monsieur le Maire vient d'évoquer en précisant que des contrôles inopportuns peuvent être prodigués. Il évoque que lors des élections du premier tour aux élections présidentielles, n'ayant pas respecté scrupuleusement les directives, le Conseil constitutionnel a annulé le suffrage de certaines communes.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ce rappel d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.